

DIEU T'AIME !

« *Vous êtes le corps de Christ et vous êtes ses membres, chacun pour sa part.* »

1 CORINTHIENS Chapitre 12. Verset 27 de la Bible.

□

Chers amis, bonjour, je suis Damien de l'équipe DIEU T'AIME!.
Pour cette fois, les informations ont été rédigés en
collaboration avec Lucas (également de DIEU T'AIME!).

Bonne lecture.



L'équipe de DIEU T'AIME! informe régulièrement du devenir des dons et/ou cotisations .

Dans la lettre d'informations de Juillet 2011, nous vous informions de ce qui a été fait pour autrui, par la grâce de Dieu et par la vôtre.



1/ Aujourd'hui, il me tient à cœur de vous informer de l'épreuve terrible d'une maman, Naja, qui, suite à un divorce difficile, se bat contre la justice pour obtenir de ne pas voir partir sa fille partir en famille d'accueil. La maman demande une chaîne de prières pour pouvoir entamer les bonnes procédures et ainsi obtenir de la juge, une réponse favorable. **Notre Dieu étant un Dieu de l'impossible, tous à vos prières !** Réponse dans les prochains mois.

2/ Dans un tout autre registre, comment ne pas remercier un généreux donateur qui préfère rester anonyme pour **le don à l'association DIEU T'AIME! d'un caméscope dernière génération** ? Ainsi c'est grâce à ce dernier, que nous nous essayons à l'expérience vidéo ludique. Certains disent que c'est indispensable de passer par les moyens de son temps, voyons voir...Et **ENCORE MERCI AU BIENFAITEUR !**



3/ Enfin, petit rappel de l'utilisation des fonds de DIEU T'AIME!

OU NE VA PAS L'ARGENT ?

Ainsi, pour la saison 2010/2011 et aussi 2011/2012, **vos dons** :

- **NE VONT PAS DANS LE FINANCEMENT DE FRAIS** tels que titres de transports ou autres.
- **NE VONT PAS DANS LE PAIEMENT DE SALAIRES**, l'équipe DIEU T'AIME! est exclusivement composée de bénévoles !
- **NE VONT PAS FINANCER LA MAINTENANCE ET L'HEBERGEMENT DES SITES INTERNET** de l'association. Ceci est pris en charge par Lucas Mardirossian, membre fondateur de votre association DIEU T'AIME!.



QUASIMENT TOUT VA POUR AIDER AUTRUI !

Vos dons et cotisations se répartissent de la manière suivante :

- 87 % du budget est affecté à des aides financières pour autrui.
- 13 % du budget est affecté au financement du compte*.

* Compte ADISPO association n° 198155H BANQUE POSTALE Frais de tenue de compte 21 euros par trimestre au 01/07/2011.

A très bientôt pour de nouvelles actualités, Lucas et Damien.

Pour m'écrire : damien@olot.fr, fraternellement, Damien.

DIEU T'AIME!